

**Mention Administration Economique et
Sociale (AES)
Parcours**

**Direction des structures médico-sociales et de
services aux personnes
DSMSSP**



**LIVRET DE L'ETUDIANT
MASTER 1 et MASTER 2**

ANNEE 2026/2027

DEPARTEMENT AES

SOMMAIRE

I - Présentation du diplôme	3
1. Objectifs scientifiques et professionnels	4
II- Présentation du Master 1 DSMSSP	4
1 .Conditions d'inscription en Master 1	4
2. Contenu de la formation en Master 1	5
3. – Le stage et l'alternance en Master 1.....	7
4. - Vos interlocuteurs en Master 1	8
III - Présentation du Master 2 DSMSSP	12
1. Conditions d'inscription en Master 2	12
2. Contenu de la formation en Master 2	12
3. Le Contenu des enseignements	14
4. Les conférences d'actualité.....	16
5. - Le stage et l'alternance en Master 2	17
6. L'équipe du Master 2.....	18
7. Conseil de perfectionnement	19
IV – Le régime des études en Master DSMSSP	22
1. Textes de référence :	22
2. Organisation de la formation	22
3. Obtention du diplôme	22

I - Présentation du diplôme

Cette formation s'adresse à un public en **formation continue** qui maîtrise déjà la pratique professionnelle des fonctions de direction, de prise de décisions ou de gestion d'une institution médico-sociale ainsi qu'à celles et ceux qui sont actuellement dans le champ de l'intervention sociale et qui souhaitent évoluer naturellement vers des fonctions de direction.

Cette formation s'adresse également à des étudiants en **formation initiale** sélectionnés sur leurs capacités à exercer des fonctions d'encadrement au sein de secteurs liés à la personne humaine.

Cette formation est ouverte à l'**alternance** pour des étudiants ayant trouvé une structure pour leur alternance (et validée par les responsables de la formation). Leur dossier doit être validé par la cellule alternance de l'UBO et la Direction du Master.

Cette formation concerne aussi bien le secteur privé que le secteur public.

Le secteur médico-social comprend notamment (liste non exhaustive):

- des instituts médico-éducatifs, des centres médico-psychopédagogiques, des établissements et services d'aide par le travail, des ateliers protégés, des structures gérées sous la forme associative, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des établissements pour personnes âgées dépendantes, des services d'autonomie à domicile...
- des structures du secteur associatif, qui gèrent de plus en plus d'activités que l'on peut classer dans la sphère marchande privée et publique. Ce secteur souffre d'une carence de compétences en matière de gestion des risques notamment dans les relations avec les usagers. Cette carence est aussi à l'origine de l'absence de reconnaissance des fonctions exercées classées abusivement dans le champ du bénévolat.
- des collectivités territoriales, au travers des logements-foyer, des centres communaux d'action sociale, des centres intercommunaux d'action sociale, et des services concédés...qui gèrent de nombreuses activités de services liées à la personne humaine et qui vont être de plus en plus mutualisées avec les regroupements de communes notamment. On peut citer, par exemple, les services d'aide à domicile, de soutien aux personnes dépendantes...

Cette formation est particulièrement orientée en direction de la connaissance et de la maîtrise des techniques juridiques et managériales ainsi que des outils de gestion.

Les journées d'études et de recherche permettent aux étudiants une interconnaissance qui permet de valoriser l'interdisciplinarité en lien avec les évolutions des besoins du territoire et de ses acteurs.

1. Objectifs scientifiques et professionnels

- Donner les moyens et les outils méthodologiques, offrir aux **futurs directeurs** ou consolider pour les personnels exerçant les fonctions de direction la culture et la connaissance « politique » de l'environnement médico-social .
- Former aux **fonctions de direction des structures médico-sociales**
- Métiers visés suivant les codes ROME :
 - **K1403** Directeur de structures médico-sociales
 - **32113** (*Assistant de direction*),
 - **32165** (*Responsable administratif et financier*),
 - **12133** (*Cadre technico - administratif des services au public*).

II- Présentation du Master 1 DSMSSP

1 .Conditions d'inscription en Master 1

L'admission en Master 1 se fait via la plateforme « Mon Master » par une commission de sélection composée d'universitaires et de professionnels.

La sélection se fait sur dossier (étude de la lettre de motivation, du CV, des expériences professionnelles).

Un entretien est possible si le dossier est retenu.

2. Contenu de la formation en Master 1

Semestre 7	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE1 Prévenir les risques sociaux - Droit de l'aide et de l'action sociale (24 H CM + 20 H TD) - Contrat et assurance (12 H CM + 8 H TD) - Politiques sociales (24 H CM + 6 H TD)	8 60 h CM + 34 h TD	Session 1 : CT Ecrit 3 h (60%) + CP (40%) oral et /ou écrit Session 2 : CT Ecrit 3h Session 1 CTHS Ecrit 1h30 Session 2 : Ecrit 1h30 Session 1 : CP Ecrit et/ou oral 1h (40%) et CT Ecrit 3h (60%) Session 2 : CT Ecrit 3h	4 1 3
UE2 Gérer une structure médico-sociale - Gestion comptable (14 H CM + 10 H TD) - GRH et connaissance du milieu du travail (22 H CM + 14 H TD) - Droit du travail (20 H CM + 14 H TD)	12 56 h CM + 38 h TD	Session 1 : Ecrit 2 h (100%) Session 2 : Ecrit 2 h (100%) Session 1 : CP Ecrit et/ou Oral (50%) + CT Ecrit 2 h (50%) CTHS Session 2 : CT Ecrit 2 h Session 1 : CP écrit et/ou oral (40%) + CT écrit 2 h (60%) Session 2 : CT écrit 2 h	3 5 4
UE3 Connaître l'environnement médico-social - Sujet, lien social et vulnérabilité (36h CM) - L'environnement juridique (5 H TD)	5 36 h CM + 5 h TD	Session 1 et Session 2 :CT 3h (un sujet tiré au sort parmi 4 matières) Session 1 :CTHS Ecrit 1h et/ou oral 15mn (100%) Session 2 : CT Ecrit 1h et/ou oral 15mn (100%)	4 1
UE4 Compétences linguistiques Anglais (20h TD)	2 20 h TD	Session 1: 2 CC ou+ Ecrit et/ou oral (100%) Session 2 : CT Ecrit 2h	2

UE5 Compétences numériques Informatique (10h TD)	2 10 h TD	Session 1: CTHS 1h30 Ecrit (100%) Session 2 : CT 1h30 Ecrit	2
UE6 Maîtriser les outils universitaires Méthodologie du mémoire et préparation Voltaire (5 H CM + 5 H TD)	1 5 h CM + 5 h TD	Session 1 : CTHS Pratique/Examen 30mn (100%) Session 2 : CT Pratique/Examen 30mn (100%)	1
Semestre 8	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE 7 Prévenir les risques médico-sociaux - Droit de la Sécurité sociale (24 h CM + 20 h TD) - Droit de la santé (24 h CM + 6 H TD)	6 48 h CM + 26 h TD	Session 1 : CP (40%) 2h CT Ecrit 3 H (60%) + Session 2 : CT Ecrit 3h Session 1 et 2 : Ecrit 3 h	3,5 2,5
UE8 Manager les structures du médico-social - Management des organisations (18 h CM + 12 H TD) - Gestion budgétaire et financière (18 H CM + 26 H TD)	7 36 h CM + 38 h TD	Session 1 : CP Ecrit et ou oral (50%) + CT Ecrit 2h (50%) CTHS Session 2 :CT Ecrit 2 h Session 1 : CP dossier de groupe Ecrit et/oral (40%) + CT Ecrit 3h (60%) Session 2 : CT Ecrit 3 h	3 4
UE9 Appréhender l'environnement public et privé du médico-social - Comptabilité publique et finances locales (15 h CM + 12 h TD) - Clinique des organisations (13 h CM + 9 h TD)	6 28 h CM + 21 h TD	Session 1 et 2 : CT Ecrit 2 h (100%) Session 1 : CP Ecrit-maison (50%) et CT Ecrit 2 h (50%) Session 2 : CT Ecrit 2h	3 3
UE10 Préparer à la vie professionnelle - Grand oral (12 h TD) - Journées d'études (6h à 12h) - Stage de 6 semaines (210 h) + mémoire	11	Session 1 et 2 : CT Oral 20mn (soutenance 20mn et préparation 4h) Session 1 et 2 : CT Mémoire et Soutenance 30 mn (100%)	5 6

3. – Le stage et l’alternance en Master 1

L’alternance en Master 1 est possible dès le mois de janvier et ce jusque la fin du mois d’août. Une présentation de l’alternance est mise en place dès le mois de septembre afin que les étudiants qui le souhaitent puissent appréhender au mieux les différents éléments tant pédagogiques qu’administratifs.

L’alternance de Master 1 a comme objet de se poursuivre en Master 2. Dans ces conditions l’étudiant peut bénéficier d’une alternance sur 20 mois, soit pour une entrée en formation en septembre de l’année N en Master 1, une alternance du 1^{er} janvier N+1 au 31 août N+2.

Pour les étudiants en alternance, l’alternance doit donner lieu à la rédaction d’un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d’enseignants et de professionnels.

Responsables des stages et de l’alternance	Secrétariat administratif
Mme Evelyne Riha B 113 (Bâtiment B, 1 ^{er} étage) E-mail : Evelyne.riha@univ-brest.fr	Secrétariat du Master DSMS Mme G. Ravalec Tél : 02 98 01 80 70 B 005 (bâtiment B, RDC) E-Mail : gwenaelle.vasseur@univbrest.fr
M. Mourad Kertous B 113 (bâtiment B, 1 ^{er} étage) E-Mail : mourad.kertous@univ-brest.fr	Cellule alternance de l’UBO <i>Service Universitaire de Formation Continue et d’Alternance</i> Mme M. André Mme C. Guivarch Tel : 02 98 01 82 12 E-Mail : alternance@univ-brest.fr
	Bureau REVA <i>Service Universitaire de Formation Continue et d’Alternance</i> Mme C. Larreur Tel : 02 98 01 83 97 E-Mail : reva@univ-brest.fr

- Pour les étudiants en formation initiale, le stage est d’une durée de 6 semaines et doit donner lieu à la rédaction d’un mémoire de recherche soutenu devant un jury composé d’enseignants et d’enseignants-chercheurs.

Pour les étudiants en formation initiale, formation continue ou alternance

- Rentrée le 1 septembre 2026 – début des cours le 2 septembre
- 26 octobre au 1^{er} novembre : vacances
- Examens semestre 7 : 7 au 18 décembre 2025
- 21 décembre au 3 janvier: vacances
- 15 au 26 février : 1^{ère} période de stage pour les FI-FC ou alternance

- Examens semestre 7 : 06 au 9 avril 2027
- 12 avril au 5 mai : 2ème période de stage pour les FI-FC ou alternance (jusqu'au 14 mai)
- 21 mai : Grand Oral
- Soutenances Mémoires : lundi 24 mai et mardi 25 mai 2027
- 3 et 4 juin : journée d'étude du Master DSMSSP, présence obligatoire
- Examens semestre 7 et Semestre 8 session 2 : 7 au 18 juin 2027
- Session 2 : 1 au 3 septembre 2027.

Pour les étudiants en formation continue, la durée du stage est modulable (décision de l'équipe pédagogique). Il doit également donner lieu à la rédaction d'un mémoire avec soutenance.

Les responsables des stages et de l'alternance encadrent la procédure et la méthodologie à suivre et désignent pour chaque étudiant un enseignant référent.

4. - Vos interlocuteurs en Master 1

◆ Secrétariat pédagogique / scolarité

Pour toute question relative à votre situation pédagogique (choix de matières, examens, validation d'UE ou de semestre, emplois du temps...).

Gwenaëlle Ravalec Bureau B005 02 98 01 80 70 (Bâtiment B)

gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr

◆ Responsables du parcours « Direction des structures médico-sociales et de service aux personnes »

Evelyne RIHA – Enseignante en gestion :

Courriel : evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113

Mourad KERTOUS – Maître de conférences en économie :

Courriel : mourad.kertous@univ-brest.fr

Bureau B 113

◆ Responsables des stages et du suivi des mémoires

- Veillent au choix des terrains de stage et au bon déroulement de celui-ci.
- Vérifient que chaque étudiant a bien un enseignant référent pour l'encadrer dans la rédaction de son mémoire professionnel.
- Fixent les règles méthodologiques du mémoire professionnel.

Evelyne RIHA – Enseignante en gestion :

Courriel : evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113

Mourad KERTOUS – Maître de conférences en économie :

Courriel : mourad.kertous@univ-brest.fr

Bureau B 113

◆ Les présidents de jurys

Ils sont responsables du bon déroulement des examens et président les délibérations des jurys. C'est à eux que vous devez adresser, **via les *scolarités***, vos éventuels recours concernant les examens et les délibérations.

Le jury de Master 1 est composé d'enseignants et/ou enseignants-chercheurs intervenant dans la formation.

◆ Vos délégués étudiants

Ils sont vos **porte-parole au conseil de département** où sont discutées, pour avis, toutes les questions pédagogiques (organisation des études et des examens). Vous les élirez en début d'année universitaire. Faites leur part de vos suggestions ou de vos remarques d'ordre général se rapportant à vos études.

CALENDRIER M1 DSMSSP non alternants

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 S	1 M Pré rentrée	1 J	1 D Férié	1 M rattrapage cours	1 V Férié	1 L 5	1 L	1 J 11	1 S Férié	1 M	1 J	1 D
2 D	2 M Début des cours	2 V 40	2 L 9	2 M révisions ou rattrapage	2 S	2 M	2 M	2 V révisions ou	2 D	2 M	2 V 27	2 L
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J évaluation CC/CP	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J Journée d'études	3 S	3 M
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M
5 M	5 S	5 L 6	5 J 45	5 S	5 M 1	5 V	5 V 10	5 L Rattrapage CC/CP	5 M	5 S	5 L jury session 2	5 J
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M Exams	6 J Férié	6 D	6 M	6 V
7 V	7 L	2 7 M	7 S	7 L Exams Session 1	7 J Sem. impair	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L Exams Session 2	7 M	7 S
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L 6	8 L	8 J Ss 1 SP	8 S Férié	8 M	8 J	8 D
9 D	9 M	9 V 41	9 L 10	9 M Sem. impair	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V 28	9 L
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	# D	10 M	# M	10 S	10 L (Stage si besoin)	10 J	10 S	10 M
11 M	11 V	11 D	11 M Férié	11 V	# L	11 J	# J	11 D	11 M (Stage si besoin)	11 V	11 D	11 M
12 M	12 S	12 L 7	12 J 46	12 S	# M	12 V 7	# V 11	12 L Stage 6	12 M	12 S	12 L	12 J
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	# M	13 S	# S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V
14 V	14 L	3 14 M	14 S	14 L	# J	2 14 D	# D	14 M	14 V	14 L Exams Session 2	14 M Férié	14 S
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	# V	3 15 L	# L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D
16 D	16 M	16 V 42	16 L 11	16 M	# S	16 M	# M	16 V	16 D	16 M	16 V 29	16 L
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	# D	17 M	# M	17 S	17 L Férié	17 J	17 S	17 M
18 M	18 V	38 18 D	18 M	18 V	# L	18 J	# J	18 D	18 M Retour mémoires	18 V	18 D	18 M
19 M	19 S	19 L	8 19 J 47	19 S	# M	19 V	# V 12	19 L Stage 6	19 M	19 S	19 L	19 J
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	# M	3 20 S	# S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V
21 V	21 L	4 21 M	21 S	21 L	# J	21 D	# D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	# V	22 L	# L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D
23 D	23 M	23 V 43	23 L 12	23 M	# S	23 M	# M	23 V	23 D	23 M	23 V 30	23 L
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	# D	24 M	# M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	# L	25 J	# J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	# M	26 V	# V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	# M	27 S	# S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V
28 V	28 L	5 28 M	28 S	28 L	# J	4 28 D	# D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	# V		# L Férié	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D
30 D	30 M	30 V	30 L rattrapage	30 M	# S		# M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L
31 L	Pré Rentrée	31 S		31 J	# D		# M		31 L Publication des notes		31 S	31 M

Arrêts de cours



Exams



Stage 6 semaines



CALENDRIER M1 DSMSSP ALTERNANCE

Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1	V	Férié	1	L		1	L		1	J		1	S	Férié	1	M		1	J		1	D	
2	S		2	M		2	M		2	V		2	D		2	M		2	V	27	2	L	
3	D		3	M		3	M		3	S		3	L		3	J		3	S		3	M	
4	L		4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D		4	M	
5	M		5	V		5			5	L		5	M		5	S		5	L		5	J	
6	M		6	S		6	S		6	M		6	J	Férié	6	D		6	M		6	V	
7	J		7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M		7	S	
8	V	Sem. impair	8	L		8	L		8	J		8	S	Férié	8	M		8	J		8	D	
9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V	28	9	L	
10	D		10	M		10	M		10	S		10	L		10	J		10	S		10	M	
11	L		11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D		11	M	
12	M		12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L		12	J	
13	M		13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	V	
14	J		14	D		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M	Férié	14	S	
15	V		15	L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J		15	D	Férié
16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M		16	V	29	16	L	
17	D		17	M		17	M		17	S		17	L	Férié	17	J		17	S		17	M	
18	L		18	J		18	J		18	D		18	M	ou formation	18	V		18	D		18	M	
19	M		19	V		19	V		19	L		19	M	ou formation	19	S		19	L		19	J	
20	M		20	S		20	S		20	M		20	J		20	D		20	M		20	V	
21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M		21	S	
22	V		22	L		22	L		22	J		22	S		22	M		22	J		22	D	
23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V	30	23	L	
24	D		24	M		24	M		24	S		24	L		24	J		24	S		24	M	
25	L		25	J		25	J		25	D		25	M		25	V	26	25	D		25	M	
26	M		26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L		26	J	
27	M		27	S		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	V	
28	J		28	D		28	D		28	M		28	V		28	L		28	M		28	S	
29	V					29	L	Férié	29	J		29	S		29	M		29	J		29	D	
30	S					30	M		30	V		30	D		30	M		30	V	31	30	L	
31	D					31	M					31	L					31	S		31	M	

Période en entreprise

Période en formation

III - Présentation du Master 2 DSMSSP

1. Conditions d'inscription en Master 2

Prérequis : maîtrise, 1^{ère} année de master en droit, économie, gestion, A.E.S., sociologie ou diplôme équivalent.

Les personnes qui n'ont pas les titres ou les diplômes requis, mais qui ont plus de trois ans d'expérience dans le domaine médico-social ou de services aux personnes, pourront bénéficier d'une validation de leur expérience pour accéder à la formation (*application du décret n° 85-906 du 23 août 1985*), mais aussi valider tout ou partie du diplôme (*application du décret n° 2002-590 du 24 avril 2002*).

2. Contenu de la formation en Master 2

Les enseignements sont assurés sur une période de **allant de début septembre à fin janvier**.

La formation est ouverte aux étudiants en formation initiale ou continue.

Un parcours en alternance est également proposé. Les étudiants concernés ont un planning de 35h/semaine entre cours et travaux en bibliothèque notamment pour les différents projets à mener dans le cadre de la formation.

Le cursus sur 2 années est possible uniquement pour les **étudiants qui exercent une activité professionnelle parallèlement à leurs études**.

Pour les étudiants en formation initiale ou formation continue

- Rentrée le 1^{er} septembre 2026 – début des cours le 2 septembre
- 3, 4, 7, 8 et 9 septembre journées recherche pour les étudiants non alternants
- 26 octobre au 1^{er} novembre : vacances
- 16 novembre au 27 novembre : 1^{ère} période de stage ou alternance
- 21 décembre au 3 janvier: vacances
- 4 janvier au 19 janvier : cours
- Examens Session 1: 20 au 22 janvier 2027
- 25 janvier au 28 mai 2027 : 2^{ème} période de stage pour les FI-FC
- 3 juin/ 4 juin : journée d'étude du Master DSMSSP
- Soutenances Mémoires : mercredi 23 juin, jeudi 24 juin et vendredi 25 juin 2027
- Session 2 : 1 au 3 septembre 2027

Pour les étudiants en alternance

- Rentrée le 1er septembre 2026 – début des cours le 2 septembre
- 3, 4, 7, 8 et 9 septembre : période en entreprise
- 26 octobre au 1^{er} novembre : période en entreprise
- 16 novembre au 27 novembre : période en entreprise
- 21 décembre au 3 janvier: période en entreprise
- 4 janvier au 19 janvier : cours
- Examens Session 1: 20 au 22 janvier 2027
- 25 janvier au 28 mai 2027 2026 : période en entreprise
- 3 juin/ 4 juin : journée d'étude du Master DSMSSP
- 7 au 22 juin : période en entreprise
- Soutenances Mémoires : mercredi 23 juin, jeudi 24 juin et vendredi 25 juin 2027 ; dates de soutenance possible au plus tard le 30 août 2027
 - Juillet & août : entreprise pour les alternants (fin de l'alternance le 31 août 2027)
- Session 2 : 1 au 3 septembre 2027

3. Le Contenu des enseignements

Semestre 9	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE1 Prévenir les risques sociaux • Typologie des établissements et services médico-sociaux (6 h CM) • Secteur du handicap (6 h CM) • Secteur personne âgée (6 h CM) • Secteur de l'enfance (6 h CM) • Service à domicile (6 h CM) • Les ESAT (3 h CM) • Préparation dossiers donnant lieu à l'oral/exposé (12 h TD)	5 33 h CM + 12 h TD	Sessions 1 et 2 : Oral de groupe 20mn	5
UE2 Gérer les structures médico-sociales • Connaître les principes de tarification (18 h CM) • Gestion de la masse salariale, outils budgétaires (CPOM, ANAP, EPRD) (15 h CM + 9 h TD) • Droit du travail spécial (24 h CM) • GRH (11 h CM + 7 h TD) • Préparer les plannings de travail (6 h CM)	7 74 h CM + 16 h TD	Sessions 1 et 2 : CT Ecrit 2h (100%) Session 1 : écrit 2 h Session 2 : écrit 2 h Session 1 : écrit 2 h Session 2 : écrit 2 h	Non évalué 3 2 2 Non évalué
UE3 Pérenniser et développer l'activité d'une structure médico-sociale • Projet d'établissement (9 h CM) • Piloter les projets (12 h CM + 8 h TD) • Management stratégique d'un établissement (12 h CM) • Management de la qualité (outil de la Loi 2002-2) (24 h CM)	7 57 h CM + 8 h TD	Session 1 et 2: Dossier de groupe et/ou oral 30mn Session 1 et 2 :CTHS Dossier de groupe et/ou oral 30mn Session 1 et 2: CT Ecrit 2 h	Non évalué 2 2 3

UE4 Appréhender les dispositifs juridiques de protection des usagers et du contentieux - Responsabilité civile des intervenants et des services (5 h CM + 4 H TD) - Responsabilité pénale des intervenants et des services (5 h CM + 4 H TD) - Responsabilité administrative action médico-sociale (3 h CM + 2 h TD) - Protection de l'enfance en danger (24 h CM) - La communication du manager (secret professionnel, conduite de réunion, RGPD) (9 h CM) - Cas pratique de synthèse (6 h TD)	9 46 h CM + 16 h TD	Session 1 et 2 : Cas pratique de synthèse, Ecrit 3 h	9
UE5 Compétence numérique Informatique (10h TD)	2	Session 1 et 2 :CTHS Ecrit 1h30	2
Semestre 10	Crédits et volumes horaires	Evaluation	Coefficient
UE 6 Maîtrise sa communication - Méthodologie de la note de synthèse (14 h TD) - Conférences d'actualité (30 h CM)	2 30 h CM + 14 h TD	Session 1 : CP Ecrit 2h30 (40%), CTHS Ecrit 4 h (60%) Session 2 : écrit 2 h	2 Non évalué
UE 7 Compétences linguistiques Langue vivante (anglais) (20 h TD)	2	Session 1 : 2 CC Ecrit et/ou oral (100%) Session 2 : CT écrit 2 h	2
UE8 Préparation à la vie professionnelle - Journées d'études (6 à 12h) - Stage de 700 h (20 semaines) Ou Evaluation de l'Alternance - Méthodologie du mémoire et communication professionnelle (14 h CM + 16 h TD)	26 14 h CM + 16 h TD + 700 h stage ou alternance	Session 1 et 2 : Ecrit (mémoire) et Oral (soutenance 1 h)	26

4. Les conférences d'actualité

Les conférences d'actualité ont pour objet d'aborder des thèmes à la pointe des différents enjeux du secteur médico-social. Elles sont assurées par des professionnels et apportent un éclairage sur des problématiques variées. Les conférences prévues, à ce jour (elles sont susceptibles d'évoluer), pour l'année 2026-2027 sont à titre d'exemple :

- ✓ Sexualité en institution
- ✓ Les risques infectieux
- ✓ Management et design thinking
- ✓ L'agressivité en institution
- ✓ Le bien-être au travail
- ✓ La transition inclusive
- ✓ L'économie de la santé
- ✓ L'accompagnement social
- ✓ DAC (Appui Santé) -L'accompagnement des parcours
- ✓ Les Dispositifs ITEP
- ✓ Les défis et enjeux du secteur personnes âgées
- ✓ Le maintien à domicile
- ✓ Les enjeux éthiques

5. - Le stage et l'alternance en Master 2

Responsables des stages et de l'alternance	Secrétariat administratif
Mme E. Riha B 113 (Bâtiment B, 1^{er} étage) E-mail : Evelyne.riha@univ-brest.fr M. M. Kertous B 113 (bâtiment B, 1^{er} étage) E-Mail : mourad.kertous@univ-brest.fr	Secrétariat du Master DSMS Mme G. Ravalec Tél : 02 98 01 80 70 B 005 (bâtiment B, RDC) E-Mail : gwenaelle.vasseur@univbrest.fr Cellule alternance de l'UBO <i>Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance</i> Mme M. André Mme C. Guivarch Tel : 02 98 01 82 12 E-Mail : alternance@univ-brest.fr Bureau REVA <i>Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance</i> Mme C. Larreur Tel : 02 98 01 83 97 E-Mail : reva@univ-brest.fr

Pour les étudiants en formation initiale et continue, le stage est d'une durée de 20 semaines et doit donner lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Pour les étudiants en alternance, l'alternance doit donner lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel soutenu devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

Les responsables des stages et de l'alternance encadrent la procédure et la méthodologie à suivre et désignent pour chaque étudiant un enseignant référent.

L'étudiant ne peut pas obtenir son diplôme de master 2, s'il n'a pas obtenu la moyenne à son mémoire.

Par conséquent, si la note obtenue au mémoire est inférieure à 10, elle ne peut pas être compensée par les autres UE et l'étudiant va devoir retravailler son écrit en session 2.

Les soutenances orales auront lieu les mercredi 23 juin, jeudi 24 et vendredi 25 juin 2027.

6. L'équipe du Master 2

Responsables du Master DSMSSP

Evelyne Riha

Evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Mourad Kertous

Mourad.kertous@univ-brest.fr

Bureau B 113

Maître de conférences en économie (Université de Bretagne Occidentale)

Responsables des stages, de l'alternance et du suivi des mémoires

Evelyne Riha

Evelyne.riha@univ-brest.fr

Bureau B 113

Enseignante en gestion (Université de Bretagne Occidentale)

Mourad Kertous

Mourad.kertous@univ-brest.fr

Bureau B 113

Maître de conférences en économie (Université de Bretagne Occidentale)

Scolarité Master DSMSSP

Gwenaëlle Ravalec Bureau B005 (RDC) Bâtiment B.

gwenaelle.vasseur@univ-brest.fr 02 98 01 80 70

7. Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement du Master DSMSSP est composé de professionnels, d'enseignants, du responsable scolarité et des délégués étudiants. **Les listes ne sont pas exhaustives.**

Professionnels :

Nathalie Berthou (secteur du handicap, Fondation Massé Trévidy)

Anne-Claire Brule (Secteur de l'enfance, Sauvegarde 56)

Bertrand Coignec (Directeur Général des Amitiés d'Armor)

David Cojen ((Directeur Général Délégué de la Fondation Ildys)

Lionnel Georges (Directeur Général Adjoint des Amitiés d'Armor)

Geneviève Delostal (Fondation St Jean de Dieu, secteur du handicap)

Bernezy Grilly (Evaluateur)

David Guéguen (Fondation Ildys, secteur personne âgée)

David Guével (secteur personne âgée)

Sophie Grimault (Fondation Massé-Trévidy, secteur handicap-enfance)

Cedric Lavenu (Directeur National du Secours et de la Protection – Ass. agréée de Sécurité Civile)

Anne-Laure Le Gall (Directrice SESSAD, APF)

Matthieu Paumier (Directeur d'établissement Amitiés d'Armor, Pôle jeunes)

Béatrice Sorrieul (CHRU Brest, secteur personne âgée)

Hervé Jean-Touffet (Directeur ESAT, Les Genets d'Or)

Christine Thurière (Vyv3, secteur handicap)

Enseignants :

Ivan Guenno (enseignant en anglais)

Mourad Kertous (Maître de conférences en Economie)

Sandrine Biagini Girard (Maître de conférences en droit public)

Christelle Le Prince (Maître de conférences en droit privé)

Patrick Le Roux (Enseignant en gestion)

Evelyne Riha (enseignante en gestion)

François-Xavier Roux-Demare (Maître de conférences en droit privé).

CALENDRIER M2 DSMSSP non alternants

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J
3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V
4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S
5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D
6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L
7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M
8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J
10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V
11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	# J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S
12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	# V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D
13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	# S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	# D	14 M	14 V	14 L	14 M	Féié	14 S
15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	# L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 D	16 M	16 V	16 J	16 M	16 S	16 M	# M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J
17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	# M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V
18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 J	18 M	# J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S
19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	# V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D
20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	# S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	# D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M
22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	# L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	# M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J
24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	# M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V
25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	# J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S
26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	# V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D
27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	# S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 M	# D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M
29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 M	# L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M
30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	# M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J
31 L	Pré Rentrée	31 S	31 J	31 M	31 D	31 J	# M	31 L	31 L	31 L	31 S	31 M	31 V

Arrêts de cours

Examens

Stage

Calendrier d'alternance 2026 - 2027

M2 DSMSSP

Diplôme Master Administration économique et sociale Parcours Direction des Structures Médico-Sociales et des Services aux Personnes (2ème année)

Durée des enseignements + examens : 455 heures

SEPTEMBRE 2026			OCTOBRE 2026			NOVEMBRE 2026			DECEMBRE 2026			JANVIER 2027			FEVRIER 2027			MARS 2027			AVRIL 2027			MAI 2027			JUIN 2027			JUILLET 2027			AOÛT 2027		
M	1		J	1		D	1	Toussaint	M	1		V	1	jour de l'an	L	1		L	1		J	1		S	1	Fête du travail	M	1		J	1		D	1	
M	2	36	V	2		L	2		M	2	49	S	2		M	2		M	2		V	2		D	2		M	2	22	V	2		L	2	
J	3		S	3		M	3		J	3		D	3		M	3	5	M	3	9	S	3		L	3		J	3		S	3		M	3	
V	4		D	4		M	4	45	V	4		L	4		J	4		J	4		D	4		M	4		V	4		D	4		M	4	31
S	5		L	5		J	5		S	5		M	5		V	5		V	5		L	5		M	5	18	S	5		L	5		J	5	
D	6		M	6		V	6		D	6		M	6		S	6		S	6		M	6		J	6	Ascension	D	6		M	6		V	6	
L	7		M	7	41	S	7		L	7		J	7	1	D	7		D	7		M	7	14	V	7		L	7		M	7	27	S	7	
M	8		J	8		D	8		M	8		V	8		L	8		L	8		J	8		S	8	Victoire 45	M	8		J	8		D	8	
M	9	37	V	9		L	9		M	9	50	S	9		M	9		M	9		V	9		D	9		M	9	23	V	9		L	9	
J	10		S	10		M	10		J	10		D	10		M	10	6	M	10	10	S	10		L	10		J	10		S	10		M	10	
V	11		D	11		M	11	Armistice	V	11		L	11		J	11		J	11		D	11		M	11		V	11		D	11		M	11	32
S	12		L	12		J	12	46	S	12		M	12		V	12		V	12		L	12		M	12	19	S	12		L	12		J	12	
D	13		M	13		V	13		D	13		M	13		S	13		S	13		M	13		J	13		D	13		M	13		V	13	
L	14		M	14	42	S	14		L	14		J	14	2	D	14		D	14		M	14	15	V	14		L	14		M	14	Fête Nationale	S	14	
M	15		J	15		D	15		M	15		V	15		L	15		L	15		J	15		S	15		M	15		J	15	28	D	15	Assomption
M	16	38	V	16		L	16		M	16	51	S	16		M	16		M	16		V	16		D	16		M	16	24	V	16		L	16	
J	17		S	17		M	17		J	17		D	17		M	17	7	M	17	11	S	17		L	17	Pentecôte	J	17		S	17		M	17	
V	18		D	18		M	18	47	V	18		L	18		J	18		J	18		D	18		M	18		V	18		D	18		M	18	33
S	19		L	19		J	19		S	19		M	19		V	19		V	19		L	19		M	19	20	S	19		L	19		J	19	
D	20		M	20		V	20		D	20		M	20		S	20		S	20		M	20		J	20		D	20		M	20		V	20	
L	21		M	21	43	S	21		L	21		J	21	3	D	21		D	21		M	21	16	V	21		L	21		M	21	29	S	21	
M	22		J	22		D	22		M	22		V	22		L	22		L	22		J	22		S	22		M	22		J	22		D	22	
M	23	39	V	23		L	23		M	23	52	S	23		M	23		M	23		V	23		D	23		M	23	25	V	23		L	23	
J	24		S	24		M	24		J	24		D	24		M	24	8	M	24	12	S	24		L	24		J	24		S	24		M	24	
V	25		D	25		M	25	48	V	25	Noël	L	25		J	25		J	25		D	25		M	25		V	25		D	25		M	25	34
S	26		L	26		J	26		S	26		M	26		V	26		V	26		L	26		M	26	21	S	26		L	26		J	26	
D	27		M	27		V	27		D	27		M	27		S	27		S	27		M	27		J	27		D	27		M	27		V	27	
L	28		M	28	44	S	28		L	28		J	28	4	D	28		D	28		M	28	17	V	28		L	28		M	28	30	S	28	
M	29		J	29		D	29		M	29		V	29					L	29	Pâques	J	29		S	29		M	29		J	29		D	29	
M	30	40	V	30		L	30		M	30	53	S	30					M	30		V	30		D	30		M	30	26	V	30		L	30	
			S	31					J	31		D	31					M	31	13				L	31					S	31		M	31	

 Période en entreprise

 Période en formation

MàJ 19/05/25

IV – Le régime des études en Master DSMSSP

1. Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat
- Décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017

2. Organisation de la formation

L'offre de formation est structurée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables (article 4 arrêté du 22 janvier 2014). La formation est composée d'unités d'enseignements (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits qui leur est attribué (120 crédits pour la totalité du parcours de master). Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou de plusieurs éléments constitutifs (EC).

3. Obtention du diplôme

Condition de validation du master : L'obtention du master suppose la validation de toutes les UE le composant, soit isolément, soit par compensation selon les règles ci-dessous décrites. Il suppose en outre la certification de la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

A l'issue des deux premiers semestres de master, l'étudiant qui a validé toutes les UE des semestres 7 et 8 peut demander la délivrance d'une maîtrise.

Les délibérations sont annuelles : il n'y a pas de délibérations aux semestres 7 et 9.

Les diplômes délivrés par l'Université sont assortis de mentions attribuées en fonction de la moyenne obtenue aux examens. S'agissant de la maîtrise, la mention est attribuée sur la base de la moyenne obtenue en Master 1. Pour le master, le calcul de la moyenne se fait sur l'année de Master 2.

Les mentions sont les suivantes :

- | | |
|----------------|---|
| - Passable : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 |
| - Assez Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 |
| - Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 |
| - Très Bien : | pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 |

Redoublement

En Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP, le redoublement est soumis à la décision de la commission pédagogique. En cas de redoublement, il peut être demandé de refaire un stage, la durée pouvant être modulée.

Validation d'une UE

Une UE est définitivement acquise et capitalisée lorsque la note moyenne obtenue par l'étudiant, compte tenu des coefficients affectés aux EC, est supérieure ou égale à 10. L'étudiant obtient alors les crédits affectés à l'UE. Les éléments constitutifs d'une UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne ne sont pas capitalisables indépendamment de l'UE elle-même.

La validation de l'UE stage est soumise à la décision de la commission pédagogique.

Compensation

En principe, une UE peut aussi être validée par compensation, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de master correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits affectés à l'année de master correspondante et valide les deux semestres correspondants.

Attention ! Il n'y a ni compensation, ni capitalisation semestrielle.

Toutefois, une note inférieure à 8 sur 20 au mémoire, dans l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1. De même, une moyenne inférieure à 10 sur 20 à l'UE préparation à la vie professionnelle est éliminatoire et ne permet pas de valider l'année de Master 1.

Validation de la maîtrise d'une langue vivante étrangère :

Selon les dispositions de l'arrêté du **25 avril 2002 (art. 6 al. 3) « le diplôme de master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère ».**

L'étudiant qui a obtenu, en 1ère ou en 2ème année de master, une note moyenne supérieure ou égale à 10 aux épreuves de la langue vivante enseignée, est réputé avoir cette aptitude.

L'étudiant peut aussi faire constater sa maîtrise d'une autre langue étrangère que celles enseignées dans le master, à condition que cette langue soit enseignée à l'UBO. Il doit, dans ce cas, préciser son choix sur la fiche d'inscription aux examens dès la 1ère année de master. La validation peut intervenir soit pendant la 1ère année, soit pendant la 2ème année de master, au choix de l'étudiant.

En cas d'échec (à l'issue des deux sessions, moyenne non obtenue dans la langue enseignée et / ou niveau de langue choisie jugé insuffisant), l'étudiant est autorisé à solliciter à nouveau une validation au plus tard en septembre de l'année au cours de laquelle il achève sa deuxième année de master.

L'étudiant étranger dont le français n'est pas la langue maternelle est supposé maîtriser sa langue première; il obtient donc automatiquement la validation visée, à condition d'en avoir exprimé l'intention sur la fiche d'inscription aux examens.

Attention ! La validation de la maîtrise d'une langue étrangère ne dispense pas l'étudiant de suivre les enseignements obligatoires de langue inscrits au programme de sa formation, tant en 1ère année qu'en 2ème année de master, ni de l'évaluation correspondante.

Session 2 :

Une session 2 est organisée en Master 1 et 2 AES parcours DSMSSP. L'étudiant doit représenter en 2ème session, dite de rattrapage, toutes les UE non validées. La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure.

Toutefois, l'étudiant conserve de la 1ère à la 2ème session, sauf décision contraire de sa part, le bénéfice d'une note supérieure ou égale à la moyenne obtenue dans un élément constitutif d'une UE non validée.

Concernant le maintien des notes de TD en session 2, se référer aux modalités de contrôle des connaissances (MCC) affichées.

Absence d'un étudiant aux examens :

Lors de la première session d'examen,

- L'absence justifiée (mention « ABJ » sur le relevé de note – certificat médical, convocation...) d'un étudiant à une épreuve interdit la validation de l'UE et de l'année, quel que soit le total des points obtenus dans les autres éléments constitutifs de l'UE et dans les autres UE. L'étudiant est déclaré défaillant (mention « DEF ») dans l'UE concernée. Aucun calcul de moyenne n'est donc effectué dans cette UE, ni dans l'année. Cette défaillance ne fait pas obstacle à la validation et à la capitalisation des autres UE.

 Attention ! Dans ce cas, l'étudiant devra repasser en session 2 l'épreuve à laquelle il a été absent, mais aussi toutes les épreuves des EC non validés dans les UE non validées.

- Pour les absences non justifiées, la mention « ABI » est reportée sur les matières non présentées à l'examen. Ces dernières sont affectées de la note zéro, ce qui permet le calcul de moyenne.

En seconde session, l'absence de l'étudiant, justifiée ou non, n'empêche pas le calcul de moyenne, les matières non présentées à l'examen étant affectées de la note zéro.

Dispositions particulières à la 2ème année de Master

L'accès aux semestres 9 et 10 suppose la validation des 60 crédits des semestres 7 et 8.

La validation des UE des semestres 9 et 10 est possible, soit isolément (moyenne de 10 entre les divers éléments constituant l'UE, en tenant compte des coefficients éventuels), soit par compensation entre les UE de l'année (moyenne de 10 entre toutes les UE de l'année, compte tenu du coefficient de chacune).

Toutefois, l'étudiant ne peut pas obtenir son diplôme de Master 2, s'il n'a pas obtenu la moyenne à son mémoire. Si la note obtenue au mémoire est inférieure à 10, elle ne peut pas être compensée par les autres UE et l'étudiant va devoir retravailler son écrit en session 2.

NB : Les informations contenues dans le livret sont données à titre indicatif. Seul font foi le dossier d'habilitation et les MCC affichées.



Entrée libre

Vendredi
5 Juin
2026

⌚ 9h-17h

Journée d'Etude

La qualité et le management des organisations médico-sociales

**Master Direction des Structures du Médico-Social et des Services
aux Personnes**

Comité d'organisation

Michelle HENTIC-GILIBERTO, Mourad KERTOUS, Evelyne RIHA

📍 **Faculté de Droit,
Économie, Gestion & AES**
12 rue de Kergoat - Brest

Télé-amphithéâtre Pôle Numérique

Faculté de Droit, Economie, Gestion et AES

**12 rue de Kergoat - CS 9383
29238 BREST CEDEX**

<https://www.univ-brest.fr/faculte-droit-economie-gestion-aes>

[illegible]